



Réponse d'eni à la consultation publique de la Commission de régulation de l'énergie relative aux plans décennaux de développement de GRTgaz et TIGF

Eni remercie la CRE pour l'opportunité qui lui est donnée de contribuer à cette consultation publique portant sur les plans décennaux de développement de GRTgaz et TIGF.

A titre liminaire, eni constate que les hypothèses d'évolution de la consommation de gaz en France retenues par les GRT ne sont pas cohérentes avec les objectifs fixés dans le projet de loi sur la transition énergétique. Cette incohérence existe également au niveau européen entre les hypothèses retenues par ENTSOG et les objectifs fixés dans le dernier paquet énergie climat publié par la Commission européenne fin octobre 2014. Ces incohérences soulèvent des interrogations sur la pertinence des analyses et des conclusions des GRT, qui pourraient conduire à des surinvestissements dans les réseaux de transport.

En outre, eni partage entièrement le souhait de la Commission européenne et des régulateurs nationaux de disposer de capacités d'interconnexion suffisantes disponibles pour des réservations de court terme pour permettre la fluidité des marchés de gros et l'émergence d'un signal de prix pertinent en Europe. Toutefois, eni considère que l'investissement n'est pas le seul outil disponible pour répondre à cet objectif. Des solutions contractuelles beaucoup moins chères et bien plus rapides à mettre en œuvre, basées notamment sur la restitution de capacités non utilisées, devraient être systématiquement étudiées par les GRT et les régulateurs avant toute décision d'investissement. Dans un contexte d'incertitude sur l'évolution de la demande et de forte augmentation des délais et des coûts d'investissement, ces solutions permettraient une meilleure réactivité du système gazier pour répondre aux besoins du marché et une diminution des coûts au bénéfice des consommateurs finals.

Question 1 : Les modalités actuelles de consultation du marché par les GRT vous donnent-elles satisfaction ?

eni considère que les modalités de consultation du marché par les GRT sur leur plan d'investissement sont satisfaisantes.

Toutefois, eni réitère son souhait que les GRT initient un dialogue constructif avec les acteurs de marché pour identifier des solutions alternatives aux investissements pour répondre aux besoins identifiés.

Question 2 : Avez-vous des remarques sur les prévisions de consommation de GRTgaz et TIGF à l'horizon des plans à 10 ans ?

Comme indiqué en introduction, eni s'interroge sur les conséquences pour le système gazier français et européen des fortes divergences entre ces prévisions et les objectifs fixés dans le cadre des politiques énergétiques.

Dans ce contexte de faible visibilité sur l'évolution réelle de la demande et sur la place du gaz naturel en France comme en Europe, eni préconise la plus grande prudence concernant les investissements de grande ampleur pouvant entraîner des hausses tarifaires importantes et des coûts échoués. A ce titre, en dehors des congestions structurelles de grande ampleur telles que la congestion Nord/Sud en France, eni recommande d'étudier et de mettre en œuvre, lorsque cela est possible, des solutions contractuelles plus flexibles et moins coûteuses.

Question 3 : Quel avis portez-vous sur la solution d'investissement proposée par GRTgaz pour créer 100 GWh/j de capacités « quasi-fermes » en entrée France ?

La création de capacités rebours physiques au point d'interconnexion d'Oltingue est étudiée depuis de nombreuses années et figure dans la liste des projets d'intérêt commun adoptée par la Commission européenne le 14 octobre 2013.

L'intérêt de ce projet pour l'Europe et pour le marché français est confirmé par les décisions récentes de développement d'une nouvelle route d'importation de gaz en provenance d'Azerbaïdjan.

Eni est favorable à la proposition de GRTgaz et souhaiterait que le lancement de ce projet soit confirmé par la CRE dans sa délibération relative à l'approbation du programme d'investissement de GRTgaz pour l'année 2015.

Question 4 : Les projets de GRTgaz et TIGF vous paraissent-ils refléter correctement les besoins du marché à l'horizon du plan ?

Eni constate que les projets prioritaires sont pris en compte par les deux GRT :

- Finalisation du raccordement du terminal de Dunkerque en parallèle du développement des capacités d'interconnexion avec la Belgique dans les deux sens ;
- La décongestion de la liaison Nord/Sud pour permettre la création d'une place de marché unique en France ;
- La création de capacités physiques d'entrée à Oltingue.

Compte tenu des incertitudes importantes pesant sur les autres projets, eni considère que les GRT devraient concentrer leurs efforts sur ces trois projets afin de réduire autant que possible les délais et les coûts de leur mise en œuvre.

Question 5 : Avez-vous d'autres remarques en ce qui concerne les plans décennaux de développement de GRTgaz et TIGF ?

eni partage l'analyse de la CRE sur la nécessité de renforcer les analyses et les informations relatives à la production de biométhane. Une telle visibilité ne pourra que profiter au développement de cette nouvelle filière.